

N° de l'acte : 084D_2023
Nomenclature :
Date de convocation : 11 octobre 2023
Publication numérique le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 octobre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le dix sept octobre à 20h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la , sous la présidence de M. Laurent Chérubin.

Nombre des membres afférents au conseil municipal en exercice : 27 membres

Présents :

Fathi Aïdli, Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Élodie Cambou, Guy Cassé, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Claire Fabre, Henri De Ferluc, Lauriane Garcia, Sandrine Lassus, Cécile Laur, Serge Milhet, Gérald Monio, Christelle Paillé, Claire Séverac

Absents et excusés :

Anne Faures, Laure Frendo Rosso, Cécile Gomiéro-Alibert, Laurent Gonzalez, Martine Lavergne, Anne Vincent

Absents ayant donné procuration :

Kelly Lacroix à Élodie Cambou
Marc Prido à Éric Cherdo
Karine Rovira à Christelle Paillé

Nombre de votants : 21

Pouvoirs : 3

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 21 Sans participation : 0

OBJET : Convention de prestation de conseil en matière d'organisation des ressources humaines

Mme Élodie Cambou a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-30,

Vu l'avis de la commission « Administration générale » en date du 6 septembre 2023

Vu le projet de convention ci-après

Considérant que le centre de gestion de la Haute-Garonne propose au regard des besoins des collectivités et des établissements publics locaux, la mise en place de prestations d'accompagnement spécifiques allant au-delà de mission réglementaire de conseil statutaire

Considérant que le Centre de gestion de la Haute-Garonne dans le cadre de ces missions supplémentaires à caractère facultatif, peut proposer des prestations de conseil en matière d'organisation des ressources humaines

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune nécessite de recourir à cette mission dans le cadre de la bonne gestion de ses dossiers et notamment la réorganisation du pôle « accueil des usagers »,

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, délibère et décide :

- d'adopter les termes de la convention de prestation de conseil en matière d'organisation des ressources humaines avec le centre de gestion de la Haute-Garonne

- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Élodie Cambou



Le Maire de Labège

Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **084D_2023**
Objet : **Convention de prestation de conseil en matière d'organisation des ressources humaines**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique : 031-213102544-20231017-084D_2023-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20231017-084D_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D_5613.pdf Nom métier : 99_DE-031-213102544-20231017-084D_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	51.1 Ko
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : Convention CDG31_demarche accueil.pdf Nom métier : 73_CO-031-213102544-20231017-084D_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	517.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 octobre 2023 à 17h35min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 octobre 2023 à 17h35min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 octobre 2023 à 17h35min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 octobre 2023 à 17h35min31s	Reçu par le MI le 2023-10-19

